



VILLE DE DIEKIRCH

Diekirch, le 17.11.2021

Aux membres du Conseil communal
de la Ville de Diekirch

Mesdames, Messieurs,

Par la présente nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le lundi 22.11.2021 à 14h00 en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Diekirch (27, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch).

Conformément aux dispositions de la loi du 19 décembre 2020 portant modification :
1° de la loi modifiée du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 ;
2° de la loi modifiée du 24 juin 2020 portant introduction d'une mesure temporaire relative à l'application de l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain dans le cadre de la lutte contre le Covid-19;
le **vote par procuration** est admis. Conformément à cette même loi du 19 décembre 2020, les membres du conseil communal et le secrétaire communal peuvent participer par **visioconférence** aux séances du conseil communal. Les membres du conseil communal qui souhaitent participer par visioconférence en informent le collège des bourgmestre et échevins la veille de la séance à midi au plus tard, i.e. **le dimanche 21 novembre 2021 à 12.00 heures au plus tard.**

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Règlement de circulation de la Ville de Diekirch: Ratification de règlements d'urgence
2. Approbation de contrats de bail
3. Organisation scolaire 2021/2022: Approbation de l'organisation technique définitive
4. Commissions consultatives communales
5. Urbanisme
6. Modification au règlement-taxe général
7. Personnel communal
8. Approbation de plusieurs décomptes
9. Office social Nordstad: Budget 2022
10. 2e plan de gestion des risques d'inondation: Avis du conseil communal
11. 3e plan de gestion des parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse
12. Divers

Séance secrète

13. Personnel communal

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,
Le Bourgmestre, le secrétaire,

Claude Haagen

René Liltz